

PRÉFÈTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant une demande d'autorisation environnementale
conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II
des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Objet : Projet présenté par ORLÉANS-MÉTROPOLE pour la gestion des eaux pluviales le long du talweg du Ruisseau des Bois sur le territoire de la commune de Chécy.

Déroulement : Par arrêté préfectoral du 21 juin 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite **du samedi 16 juillet au lundi 1^{er} août 2022 inclus**.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Daniel MELCZER, ingénieur en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

La commune concernée est Chécy, dont la mairie est siège de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- **sur support papier :** en mairie de Chécy, aux heures d'ouverture habituelles,
- **sur le site internet :** www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Chécy.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Chécy – 11 Place du Cloître – 45430 CHÉCY, à l'attention du commissaire enquêteur ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Chécy lors de permanences :

- **samedi 16 juillet 2022 de 9h à 12 h**
- **lundi 1^{er} août 2022 de 14h à 17h**

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de Chécy et sur internet pendant un an à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :
ORLÉANS MÉTROPOLE – 5 place du 6 juin 1944 – Espace Saint Marc - 45500 ORLÉANS cedex 1
02 38 78 49 49